

# **Conditions générales de vente**

## **SPRL « Les Menus Plaisirs »**

Siège social : Bois Delville 3, 7120 Peissant , Belgique – Siège d'exploitation : Bois Delville 4, 7120 Peissant , Belgique

Nom d'enseigne : Le Comptoir Africain - TVA: BE 479 073 397 RC Mons 146 183

Adresse de messagerie : [bernard@comptoirafricain.be](mailto:bernard@comptoirafricain.be)

### **1 - Conclusion du Contrat**

Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux.

### **2 - Prix**

Les marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

Les prix peuvent être révisés sous réserve d'une information préalable de trente (30) jours.

### **3 - Livraison**

Sauf stipulation contraire, le transport et le placement sont à charge de l'acheteur.

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux de la SPRL « Les Menus Plaisirs » ou dans tous autres locaux désignés. La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge.

### **4 - Réclamations**

Toute réclamation pour défaut apparent, non-conformité ou manquant de marchandises livrées doit être signalée immédiatement au transporteur et consignée sur le bon de réception délivré après livraison.

Les autres réclamations doivent impérativement nous être adressées par écrit. L'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de huit (8) jours calendrier, suivant la date de livraison par écrit auprès de la SPRL « Les Menus Plaisirs » ou du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées et d'y inclure les références aux documents de livraison et de facturation.

Les contestations ne seront plus acceptables après l'expiration de ce délai, la facture étant alors présumée acceptée par l'acquéreur sans renversement possible de cette présomption.

### **5 - Délais de livraison**

Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités d'approvisionnement. Sauf cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève totale ou partielle,...), en cas de retard de livraison d'une durée supérieure à deux (2) semaines après la date indicative de livraison, l'acheteur aura l'option d'annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

### **6 - Retours**

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable formel entre la SPRL « Les Menus Plaisirs » et l'acquéreur.

Les produits soit ouverts, soit dont l'emballage est endommagé, ne seront pas repris.

### **7 - Garantie**

La SPRL « Les Menus Plaisirs » apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par la SPRL « Les Menus Plaisirs », l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité autre que celle prévue dans la clause de réciprocité (point 8 de la présente). Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

### **8 – Paiement**

Sauf conditions particulières faisant l'objet d'un accord écrit entre le client et la société « Les Menus Plaisirs », les factures sont payables à vue ou à l'échéance indiquée sur la facture, qui accompagne soit la livraison, soit qui est envoyée par courriel.

En cas de retard de paiement, la société « Les Menus Plaisirs » pourra suspendre toutes les commandes et livraisons en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités calculées sur base d'un intérêt annuel de dix pourcents (10%). Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la SPRL « Les Menus Plaisirs ». Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

De plus, en cas de retard de paiement, la société « Les Menus Plaisirs » se réserve le droit d'annuler les facilités de paiement accordées au client et de subordonner les commandes suivantes à un paiement à la commande, sur base de la pro-forma qui sera envoyée au client.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la société « Les Menus Plaisirs » pourra demander en référé le paiement immédiat des sommes dues, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les sommes restant dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si la société « Les Menus Plaisirs » n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Si des délais de paiement ont été accordés, un encours maximum de 2.000€ est cependant imposé.

Si cet encours est dépassé, les livraisons seront aussi suspendues, dans l'attente d'un règlement ad hoc.

Quelles que soient les facilités de paiement octroyées au client par la société « Les Menus Plaisirs », un encours maximum de 1500 € (mille cinq cents Euros) est accepté.

Au-delà de cet encours, les livraisons seront suspendues en attente de la réduction de l'encours.

### **9 – Clause pénale**

Une clause pénale d'un montant équivalent à dix pourcents (10%) des montants dus, avec un minimum de 65€ (soixante-cinq Euros) sera en outre d'application, pour couvrir les frais administratifs et le préjudice commercial, sans préjudice des intérêts moratoires. Réciprocité : la même indemnité sera due par la SPRL « Les Menus Plaisirs » à l'acheteur en cas de manquement à ses obligations contractuelles.

### **10. Cession de créance**

En cas de revente des marchandises, même transformées, appartenant à la SPRL « Les Menus Plaisirs », l'acheteur lui cède dès à présent toutes les créances résultant de leur revente.

### **11 - Réserve de propriété**

Les marchandises vendues restent la propriété de la SPRL « Les Menus Plaisirs » jusqu'au complet règlement de leur prix. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés à l'acheteur ou au transporteur, dès la remise physique des produits.

### **12 - Attribution de juridiction, territorialité**

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables.

Tout litige, différend ou toute réclamation découlant de et/ou lié(e) au présent Contrat, y compris les questions portant sur son existence, son exécution, son interprétation, sa validité ou son annulation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, est soumis(e) à la compétence exclusive des tribunaux belges de Mons (Belgique).